



## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre,

**La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors**

Hôtel administratif Wilson, 72 rue Wilson, 46000 Cahors

Représentée par son Vice-Président, **M. Daniel JARRY**, en sa qualité de Vice-Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 28/03/19.

N° SIRET 200 023 737 000 14

Ci-après dénommée « le Grand Cahors »,

D'une part

et,

**L'Association Départementale pour le Développement des Arts du Lot**

115 rue de l'île, Cabessut, 46 000 CAHORS

Représentée par **Mme Caroline MEY FAU** en sa qualité de Présidente

N° SIRET 321 078 586 000 21

Ci-après dénommée « l'ADDA »,

D'autre part,

### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

**A – LE GRAND CAHORS** apporte son soutien aux actions menées par l'ADDA du Lot sur la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors dans le cadre de sa politique culturelle pour l'année 2019.

**B – L'ADDA du Lot, Agence départementale pour le spectacle vivant**, dans le cadre de sa mission de développement culturel confiée par le Département, conduit des missions dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, de la formation, de l'aménagement du territoire, de l'accompagnement des acteurs (professionnels, amateurs, associatifs) et des politiques culturelles. L'ADDA œuvre au maillage territorial, elle est ainsi acteur dans la coordination de projets menés à l'échelle départementale et/ou communautaire.



## **C – LE GRAND CAHORS et l'ADDA du Lot s'associent pour développer un projet culturel de territoire « Danses à vivre et à partager » en 2019.**

Les objectifs du programme d'actions sont :

- la formation des enseignants et encadrants
- l'intervention en temps scolaire et hors temps scolaire d'artistes professionnels,
- des animations pour les habitants : conférence, cinéma, stage
- la construction de « regards » par la programmation d'un spectacle hors temps scolaire pour un public familial,
- l'organisation des Rencontres départementales : lieu d'expression, de découverte et d'échanges entre pairs.

Le projet se déroule de janvier à juin sur les communes de Gigouzac et de Catus avec l'implication de :

- la commune de Gigouzac,
- les foyers ruraux de Gigouzac et de Catus,
- l'ALSH de Catus
- Ciné-Lot
- la Direction des services départementaux de l'Education nationale.

La présente convention détermine les engagements réciproques du **GRAND CAHORS** et de l'ADDA pour la réalisation de ce projet.

### **CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 - Le projet culturel de territoire « Danses à vivre et à partager »**

##### **1/ Le spectacle**

L'ADDA du Lot s'engage à organiser à la salle des fêtes Gigouzac, le **samedi 30 mars 2019 à 20h30** le spectacle **Let's Folk – Marion Muzac**.

##### **2/ Parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire**

L'ADDA du Lot, a proposé et proposera :

##### **Deux formations départementales :**



- **Une formation méthodologique Education artistique et culturelle** à destination des enseignants du 1er et du 2e degré, animateurs péri et extra-scolaire, artistes intervenants, médiateurs et enseignants artistiques spécialisés.

> **Lundi 26 et mardi 27 novembre 2018 à Soulomès**

- **Un stage « Danse à l'école et au collège »** à destination des enseignants (premier et second degré), des médiateurs culturels, encadrants des centres de loisirs et du temps périscolaire, engagés dans les projets « danse à l'école et au collège ».

Cette formation est animée par Marion Muzac, chorégraphe et pédagogue.

> **Samedi 19 janvier 2019 de 10h à 13h – La Grange du Cause à Soulomès**

### **Des ateliers de pratique « danse et musique» en classe sur la Communauté d'agglomération :**

3 classes concernées

Ecole de Gigouzac : classe de CE1/CE2 de Delphine Lafuste

Ecole de Gigouzac : classe de CM1/CM2 d'Elodie Chabassier

Ecole Les Junies : classe de CE2/CM1/CM2 de Pauline Chibary

#### **> Danse à l'école**

Intervenante : Violette Guillarme

7h30 d'ateliers par classe : 6h avec Violette Guillarme + 1h30 avec Aimée-Rose Rich (interprète de Let's Folk) pour un temps de sensibilisation au spectacle.

*Planning des ateliers :*

*Ateliers avec Violette Guillarme : de janvier à mai 2019*

*Interventions d'Aimée-Rose Rich : jeudi 28 et vendredi 29 mars 2019*

#### **> Initiation à la culture occitane**

Intervenant : Guillaume Roussilhe (professeur de musiques traditionnelles de l'ADDA)

2h d'atelier d'initiation aux danses traditionnelles occitane par classe.

*Planning :*

> *Vendredi 22 février dans les 2 classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2 de l'école de Gigouzac*

> *Mardi 12 mars dans la classe de CE2/CM1/CM2 de l'école des Junies.*

### **Les Rencontres départementales Arts Vivants**

Pour les classes ayant suivi le parcours d'Education Artistique et Culturelle.

En matinée, les élèves suivront des ateliers animés par des artistes intervenants et l'après-midi, ils présenteront sur scène le résultat du travail effectué durant l'année.

Ces journées sont aussi l'occasion pour les enfants d'entrer en contact avec la création contemporaine, une petite forme croisant plusieurs esthétiques (danse, théâtre, musique...) ouvrira ainsi chaque après-midi.



> Du 17 au 21 juin 2019 au Théâtre de Cahors

### 3/ Parcours avec les amateurs

#### Stage d'initiation musicale

Durée : 2h

Enfants de 6 à 12 ans – tous niveaux

En partenariat avec le Centre de loisirs de Catus

Nombre maximum de participants : 12

Intervenants : Johanna Luz et Vincent Barrau

Date : **Mercredi 13 mars 2019 de 14h à 16h**

Lieu : Foyer rural de Catus

#### Stage de danse

Durée : 2h

Enfants de 6 à 10 ans – tous niveaux

En partenariat avec le Centre de loisirs de Catus

Intervenant : Marion Muzac

Date : **Mercredi 27 mars 2019 de 14h à 16h**

Lieu : Salle des fêtes de Gigouzac

### 4/ Parcours tout public

#### Conférence : « A la découverte d'une autre danse traditionnelle : le Haka »

« Le Haka à travers les âges : du mythe fondateur au terrain de rugby »

Conférence de Simon Valzer – journaliste et auteur

Date : **Lundi 21 janvier 2019 à 19h**

Lieu : Bistro communal de Gigouzac

#### Atelier à destination des personnes souhaitant participer à la scène finale de *Let's Folk* !

Durée : 3h

Nombre maximum de participants : 16 à 20 personnes maximum

Intervenants : toute l'équipe

Date : **Vendredi 29 mars 2019 de 19h à 22h**

Lieu : Salle des fêtes de Gigouzac

#### Article 2 - Obligations de l'ADDA :



L'ADDA du Lot s'engage à :

- assurer la mise en œuvre globale du projet
- coordonner les initiatives avec les élus locaux et les structures partenaires du territoire
- contractualiser avec la compagnie et les différents intervenants et partenaires
- prendre en charge financièrement, organiser, accompagner les interventions des artistes dans les écoles
- prendre en charge l'ensemble des frais artistiques et défraiements liés à la venue de la compagnie de danse
- prendre en charge les frais pédagogiques et défraiements des stages pour les amateurs et les animations tout public
- prendre en charge les droits d'auteur et en assurer le paiement
- travailler en liaison avec la DSDEN pour les actions « danse et musique à l'école et au collège »
- participer à la réalisation des outils de communication sur le projet : la brochure « Les arts vivants à l'école et au collège » informant les établissements scolaires
- rédiger et diffuser le dossier de presse et les communiqués de presse auprès des journalistes
- éditer et diffuser les supports de communication réalisés par le **GRAND CAHORS** auprès des publics cibles
- réserver 10 invitations au spectacle au **GRAND CAHORS**. Les billets ou les cartons d'invitation sont obligatoirement remis au représentant du Président 10 jours francs avant la manifestation

### Article 3 – Obligations du Grand Cahors

Le Grand Cahors s'engage à :

- organiser une conférence de presse présentant le projet qui s'est déroulée le lundi 11 mars 2019 à 14h au Théâtre de Cahors
- assurer les relations avec la presse : invitation des journalistes pour la conférence de presse
- réaliser les supports de communication stages et spectacle (dépliants, affiches)
- éditer et diffuser les supports de communication auprès des communes et des offices de tourisme du Grand Cahors
- prendre en charge l'organisation technique du spectacle (mise à disposition de matériels et de techniciens)



#### **Article 4 - Valorisation de l'image de la Communauté d'Agglomération et de l'ADDA, Agence départementale**

L'ADDA assure et développe l'image du **GRAND CAHORS** autour des manifestations du projet. L'ADDA doit faire apparaître le logo du **GRAND CAHORS** sur tous les documents de communication et de promotion qu'elle réalise sur le projet.

**LE GRAND CAHORS** doit faire apparaître sur tous les documents de communication et de promotion du projet le logo de l'ADDA, du Département du Lot et de la DRAC Occitanie.

#### **Article 5 - Engagement financier**

Le Conseil communautaire attribue une aide financière d'un montant total de 8 000 € à l'ADDA.

Ce montant sera versé à la signature de la présente convention.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 13 290 €.

Un bilan financier de la manifestation devra être adressé aux collectivités avant la fin de l'exercice.

#### **Article 6 – Lieux d'accueil**

Pour les lieux des manifestations, l'ADDA est seule habilitée à faire les demandes de réservation auprès des organismes compétents.

#### **Article 7 - Espaces Information/Communication**

Le Grand Cahors se garde le droit de communiquer sur les opérations mentionnées ci-dessus. Le Grand Cahors prend uniquement en charge les impressions nécessaires à la diffusion de l'information dans ses canaux habituels.

#### **Article 8 - Assurances**

L'organisateur est tenu de s'assurer contre tous risques pouvant survenir à son personnel, son matériel et les artistes qu'il programmera.



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-40\_28\_03\_2019-DE  
Regu le 09/04/2019

### **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention vaut pour l'année 2019. La résiliation n'entraîne aucune indemnité de quelque sorte que ce soit pour l'une ou l'autre des parties.

### **Article 10 - Interprétation : différend/compétence**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après total épuisement des voies amiables.

Fait à Cahors, le 28/03/2019 en cinq exemplaires originaux.

Pour le Grand Cahors,  
**José TILLOU,**

Pour l'ADDA du Lot  
**Caroline MEY FAU**

Vice-Président,

Présidente,